|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | |  |
| Organisation d’expositions temporaireset circulation de biens culturels au sein des musées africains | | |
| Dates | **Du 27 mai au 6 juin 2024 (inclus)** | |
| Contexte | Ce programme est proposé par le ministère de la Culture (Secrétariat général, Sous-direction des affaires européennes et internationales) dans le cadre de ses programmes d’échange d’expérience de professionnels étrangers.  Le séminaire se déroulera en **français exclusivement.** | |
| Public | Ce séminaire s’adresse prioritairement aux **professionnels francophones travaillant dans des institutions muséales africaines** (responsables de musées / centres d’art / galeries, conservateurs, curateurs, chefs de projets, responsables d’expositions)ayant le projet de concevoir et d’organiser des expositions temporaires nécessitant des demandes de prêts d’œuvres en France ou à l’étranger. Les candidatures émanant le cas échéant de **professionnels francophones de musées situés hors d’Afrique, mais ayant un lien fort avec ce continent,** seront également éligibles. | |
| Objectifs | Suite au Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier, la France œuvre à favoriser la circulation d’œuvres et d’expositions en Afrique. Dans cette perspective, le ministère de la Culture organise chaque année, depuis 2022, un séminaire sur l’organisation d’expositions temporaires et la circulation de biens culturels en Afrique, à l’attention d’une quinzaine de professionnels africains, alternativement francophones (années paires) et anglophones (années impaires). Cette troisième édition programmée au Printemps 2024 s’adresse aux professionnels africains francophones, et poursuit, comme pour les éditions précédentes, l’objectif de contribuer à leur mise en réseau (entre eux et avec les musées français), à l’identification de projets d’expositions, et au renforcement de leurs compétences sur l’organisation d’expositions temporaires et l’accueil d’œuvres dans les musées africains.  Ce séminaire permettra aux participants de prendre connaissance ou de redécouvrir les fondamentaux de la conception et de l’organisation d’expositions temporaires, à la fois dans le domaine patrimonial et celui de l’art contemporain, en tenant compte du contexte africain, avec alternance d’exposés théoriques, de retours d’expériences, d’études de cas et de visites d’expositions et d’établissements muséaux français. Il rassemblera à Paris et en région une quinzaine de professionnels anglophones confirmés d’institutions muséales africaines ayant le projet de concevoir et d’organiser des expositions temporaires. Il incitera les participants à confronter leurs expériences et facilitera le développement de réseaux professionnels entre la France et les pays des participants et entre les participants eux-mêmes afin de favoriser l’itinérance des futures expositions. | |
| **Thèmes** | Le séminaire abordera, en particulier, les sujets suivants :  - Conception d’une exposition temporaire (élaboration du propos scientifique, scénographie, muséographie)  - Programmation et organisation d’une exposition temporaire  - Administration et logistique (procédures de demandes de prêt d’œuvres, emballage transport et stockage des œuvres, douanes, autorisations)  - Modèle économique d’une exposition temporaire (billetterie, mécénat, etc.)  - La médiation, le développement des publics et la politique territoriale  - La communication, les partenariats  - Les outils et solutions numérique (visites virtuelles, dématérialisation des œuvres)  - La sécurité  A l'issue de ce séminaire, les participants auront acquis des connaissances méthodologiques étendues en matière de conception et d’organisation d’expositions temporaires et seront en mesure :  - de prendre en considération les conditions et standards requis à l’organisation d’expositions temporaires  - d’avoir une vision globale du processus d’organisation d’expositions temporaires,  - de sensibiliser les directeurs d’établissements et leurs équipes à l’ensemble de la chaîne opératoire liée à l’organisation d’expositions temporaires,  - de mettre en place une méthodologie de programmation d’expositions et d’offre culturelle afférente,  - d’avoir une bonne connaissance des enjeux de médiation, de développement de publics, de communication et mécénat, et du potentiel offert grâce aux outils numériques  - de constituer un réseau de responsables d’exposition en lien avec les musées français.  Le séminaire s’appuie sur l’expérience de professionnels culturels reconnus : ministère de la Culture (et opérateurs rattachés), collectivités territoriales, musées et sites patrimoniaux, lieux de création et autres équipements culturels. | |

|  |  |
| --- | --- |
| Prise en charge | Le ministère de la Culture assume :   * les frais pédagogiques ; * les frais de séjour (hébergement et per diem) ; * les déplacements intérieurs en France effectués pour les besoins du programme ; * les assurances.   Attention : le titre de transport international n’est pas pris en charge et doit être assumé soit par le candidat, son établissement de rattachement, l’Ambassade de France ou institut français du pays de résidence, ou toute autre instance. |
| Procédure de candidature | Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site du Ministère de la Culture (<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Europe-et-international/L-action-europeenne-et-internationale-du-ministere-de-la-Culture/Programmes-d-accueil-de-formation-et-d-echange-pour-les-professionnels-etrangers-de-la-culture>).  Une fois complété, ce dossier devra impérativement être transmis à l’Ambassade de France (Service de coopération et d’action culturelle) ou à l’Institut français du pays de résidence du candidat, qui le visera et le fera parvenir après avoir émis un avis motivé sur la candidature :  **Au plus tard le 25 février 2024 au ministère de la Culture à :**  [contact-international@culture.gouv.fr](mailto:contact-international@culture.gouv.fr) copie à [sdaei@alambret.com](mailto:sdaei@alambret.com)  Ce séminaire fera l’objet d’une sélection exigeante du jury constitué par des représentants du ministère de la Culture qui apprécieront les candidatures à partir des critères suivants :   * Qualité de la démarche professionnelle à l’origine de la candidature ; * Effet structurant du séminaire pour l’institution d’origine du candidat ; * Perspectives de développement de coopérations institutionnelles entre le pays d’origine et la France, ainsi qu’entre les pays représentés.   **informations**   * Pour toute demande concernant le contenu du séminaire :   **Ministère de la culture**  Nicolas Doyard, Chargé de mission Afrique de l’Ouest et de l’Est à la sous-direction des affaires européennes et internationales  Tel : +33 1 40 15 32 92  [nicolas.doyard@culture.gouv.fr](mailto:nicolas.doyard@culture.gouv.fr)  Aurélia Collard, Chargée de mission référente musées à la Sous-direction des affaires européennes et internationales  Tel : +33 1 40 15 33 96  [aurelia.collard@culture.gouv.fr](mailto:aurelia.collard@culture.gouv.fr)   * Pour toute demande concernant l’organisation logistique et le traitement des candidatures :   **Alambret communication**  Alice Parlanti, Cheffe de projet organisation logistique  Tel : +33 1 48 87 70 77  [alice@alambret.com](mailto:alice@alambret.com) |